

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE

7, Route du Loch

29000 QUIMPER

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Compte tenu de la spécificité de votre établissement et des participations juridiques de toute nature que la Caisse régionale détient dans d'autres Institutions, directement ou par administrateurs interposés, nous n'avons retenu que les participations significatives.

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

af...

- **Facturation aux Caisses locales**

La Caisse régionale a facturé à chaque Caisse locale, au cours de l'exercice 2008, des frais de gestion au titre de mise à disposition de personnel administratif et de matériel informatique, soit pour l'ensemble des Caisses locales un total de **93.332,46 € T.T.C.** et ce conformément aux conventions passées entre la Caisse régionale et chacune des Caisses locales.

- **Indemnités et vacations des administrateurs**

Le total des indemnités et vacations brutes versées à l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Caisse régionale, au titre de l'exercice 2008, s'est élevé à **215.515 €**.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A Rennes et Quimper, le 20 février 2009

Les commissaires aux comptes

ROUXEL TANGUY & ASSOCIES

Représenté par Emmanuelle ROUXEL

Société OUEST CONSEILS AUDIT

Représentée par Odile RICOULT